

## Information sur l'audition

Objet de l'audition :	<b>Ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité bancaire</b> Projet d'ordonnance et rapport explicatif
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur l'ordonnance.
Délai de réponse :	<b>2 mars 2012</b>
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Reto Schiltknecht Einsteinstrasse 2 CH-3003 Berne  ou  <a href="mailto:reto.schiltknecht@finma.ch">reto.schiltknecht@finma.ch</a>
Forme de la prise de position :	Merci de bien vouloir nous faire parvenir dans tous les cas une version électronique de votre prise de position (courriel ou support de données électronique).
Publication de la prise de position :	Sauf indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les personnes et entreprises qui lui adressent leur prise de position consentent à sa publication.
Questions complémentaires :	Reto Schiltknecht Tél. +41 (0)31 327 19 21 <a href="mailto:reto.schiltknecht@finma.ch">reto.schiltknecht@finma.ch</a>
Contact médias :	Tobias Lux Tél. +41 (0)31 327 91 71 <a href="mailto:tobias.lux@finma.ch">tobias.lux@finma.ch</a>